Nations Unies E/CN.15/2006/19



Conseil économique et social

Distr.: Générale 7 février 2006

Français

Original: Anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Quinzième session
Vienne, 24-28 avril 2006
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*
Coopération internationale dans la lutte
contre la criminalité transnationale: Convention
des Nations Unies contre la criminalité transnationale
organisée et Protocoles s'y rapportant

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant

Note du Secrétaire général

Étant donné que la Commission est le principal organe directeur de l'ONU dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, et conformément à la résolution 2005/17 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2005 et à la résolution 60/175 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2005, le rapport de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa deuxième session, qui s'est tenue à Vienne du 10 au 21 octobre 2005, est communiqué à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa quinzième session, pour information (CTOC/COP/2005/8).

* E/CN.15/2006/1.

V.06-50821 (F) 070306 080306

